



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
28.06.2007
Date de la convocation des conseillers :
28.06.2007
point de l'ordre du jour no:
06

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 juillet 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, échevins, Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal
Absents : Tonnar, échevin, Maroldt, Roller, Jaerling, Knaff, conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la « Maison Relais pour enfants »

Vu la convention du 25 juin 2007 signée entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la Maison Relais pour enfants ;

Vu les conditions et prestations fixées dans la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

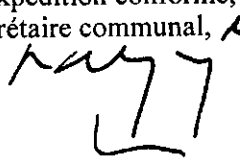
**a p p r o u v e
à l'unanimité**

la convention précitée entre le Ministère de la Famille et de l'intégration et la Ville d'Esch-sur-Alzette concernant la Maison Relais pour enfants.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/07/2007.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal, 

Le bourgmestre, 